

LA LOI LACOMBE

M. le docteur Lacombe, député de la division Ste-Marie à la Législature Provinciale, vient de déposer un projet de loi de nature à causer du bien aux ouvriers, surtout à ceux de Montréal. Les opinions sont partagées à ce sujet, mais il est permis de faire remarquer les bénéfices immédiats qui découleront de cette mesure pour les petits salariés.

Cette mesure consiste à exempter de saisie tous les salaires inférieurs à une piastre et demie par jour. On prétend en certains quartiers qu'elle aura pour effet de détruire entièrement le crédit de l'ouvrier, et que dans le temps de chômage ou les mauvais jours, les familles souffriront parce que l'épicier, le boulanger et le boucher ne voudront plus avancer les marchandises les plus nécessaires à l'existence.

A notre point de vue cette raison est mauvaise, car l'ouvrier qui est connu pour un honnête homme, qui ne perd jamais de temps inutilement et qui remplit ses obligations trouvera toujours assez de crédit pour vivre lorsque un malheur temporaire le frappera.

Par contre, les marchands de chair humaine, les vendeurs à la semaine, les agents encore plus rapaces et plus encombrants que les patrons, toute la séquelle des requins qui suivent le navire où ils sentent l'odeur du cadavre, perdront des plumes et ne pourront plus courir de risques incertains.

Et puis la classe intéressante des *Shylocks* et des *shysters*, qui marchent à la suite du suave agent de toutes sortes d'affaires véreuses, qui s'est mis dans le métier de tous les gens qui n'en ont pas, en seront quittes pour leurs déboursés et le peu de

travail qu'ils ont toujours consacré à leur sale besogne.

Et alors, adieu à la bonne petite lettre d'avocat qui coûte toujours \$1 quand ce n'est pas plus; adieu aux frais de cour qui découlent si le pauvre misérable qui a contracté une obligation de \$5 n'est pas capable de faire honneur à une signature qui, dans bien des cas, a été donnée à son insu.

La saisie vient plus tard, après avoir accumulé des frais sur la tête du débiteur qui n'en peut, mais. Vous connaissez tous la suite de l'histoire, elle s'est répétée assez souvent dans notre pays pour que nul n'en ignore.

Le malheureux père de famille, dans un moment de profond découragement, se voyant incapable de faire face aux voleurs éhontés qui exploitent sa misère, enlève le peu de guenilles qu'il a achetées pendant peut-être vingt années et les vend.

Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il en vient à cette extrémité, cependant, car, parmi ces pauvres meubles, il y en a qui lui rappellent des souvenirs touchants, des soirées de bonheur qui lui ont été procurées par le plaisir que les siens ont éprouvé en recevant un humble cadeau qu'il a pu procurer à sa compagne ou à ses enfants par un dur labeur, et en ne marchandant pas ses heures de travail.

Le *Shylock* ou le *shyster* ignore, naturellement, tous les sentiments que ce pauvre homme peut ressentir. Ni l'un ni l'autre n'ont jamais connu ce viscère qui s'appelle le cœur. Ils ne connaissent qu'une chose. Ils ont acheté des dettes de livres qui leur ont coûté au maximum 20 cents par piastre, et quelquefois 1 cent et ils entendent percevoir la pleine valeur de leur créance, plus les petits frais que la bonne loi leur accorde.

Si la mesure que le Dr Lacombe vient de soumettre à l'Assemblée Législative est adoptée, et que le seul bénéfice que le pauvre prolétaire en